

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

126^e année

8 janvier
1994
No 1

Québec 

**De l'imprimeur
de la Reine
aux Publications
du Québec**

Créé en 1868, le rôle de l'éditeur de l'État est d'imprimer et de publier les Statuts de la Province et un journal officiel connu sous le nom de la «Gazette officielle du Québec».

En 1969, l'Imprimeur de la Reine devient l'Éditeur officiel du Québec.

Aujourd'hui, 125 ans après, Les Publications du Québec, l'entreprise qui édite et commercialise les publications de l'Éditeur officiel et les publications des ministères et des organismes, souhaitent vous associer à cette fête et privilégier sa relation avec vous.

125 ans, ça se fête!

Lancement
le 12 janvier
Commandez
maintenant



Livre "125 ans d'édition gouvernementale"

Histoire de la Gazette officielle du Québec...
Reflet de l'évolution de la société québécoise,
de son affirmation culturelle et politique.

150 pages
70 photos
Reliure et boîtier pleine toile
édition numérotée et limitée

49,95 \$

Lithographie

de l'artiste Roch Larochelle
signée et numérotée, tirage 200 copies,
format 16" X 20"

19,95 \$
+ taxes

Superbe T-Shirt

aux couleurs du 125^e
100 % coton, taille unique

9,95 \$
+ taxes



Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177

COMMANDE POSTALE

3-070-2 / 12

Nom _____ N° compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Code	Titre	Prix unitaire	TPS 7%	TVQ 8%	Sous-total	Quant	Total
2 551 13615-6	Livre	49,95 \$	3,50 \$		53,45 \$		
32119	Lithographie	19,95 \$	1,40 \$	1,71 \$	23,06 \$		
32118	T-Shirt	9,95 \$	0,70 \$	0,80 \$	11,50 \$		

Frais de port (dans les taxes) **4 \$**

TOTAL

Cartes de crédit acceptées



Numéro _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important :

Paiement par cheque
ou mandat-poste
à l'ordre de
«Les Publications du Québec»
Prix et conditions de vente
modifiables sans préavis

Québec

Également en vente
chez votre libraire habituel.



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

126^e année
8 janvier 1994
No 1

Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
LOI ÉLECTORALE
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1994
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1993

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE L'ISLET (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	1
M.R.C. DE MONTCALM (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	1
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE (<i>Prolongation de délai pour permettre d'examiner et d'approuver un plan d'urbanisme</i>)	1
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	1
M.R.C. DE TÉMISCOUATA (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	1
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	1

AVIS DIVERS

CERCLE DES AÎNÉS D'OUTREMONT (<i>Changement de nom</i>)	1
ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DE L'ABITIBI (L.P.)	1
FOYER DE CHARITÉ (L.P.S.)	2
SUCCESSION ALAIN DUFOR (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2
SUCCESSION JEAN-PAUL DUMONT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2
SUCCESSION LISE QUINTAL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2
SUCCESSION THÉRÈSE GOUIN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2
TRIBUNAL D'APPEL EN MATIÈRE DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (<i>Tarif des droits - Indexation</i>)	3
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (<i>Modification à l'annexe 6-B du règlement général 6 Ressources humaines</i>)	3
VILLE DE CAP-CHAT (<i>Rues et ruelles</i>)	3

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Carole Dulude	4
Fernand Grenier dit François Gagné	4
Isabelle Dubois	4
Jacqueline Moore	4
Joseph François Iréné Gilbert	4
Joseph René Gauthier	4
Louise Castonguay	4
Marcel (dit Camille) Jomphe	5
Marie Denise Sonia Côté	5
Marie Gizelle Parisé	5
Marie Lucie Natacha D'Anjou-Michaud	5
Marie Raymonde Travers	5
Nathalie Charette	5
Sergie Larocque dit Quesnel	5
Sylvio Conrad Samuel D'Anjou-Michaud	5
Thi Hoa (Pham) née Luong	5

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

CLUB DE BOULINGRIN DE LACHINE INC. (L.P.)	6
LACHINE LAWN BOWLING CLUB INC. (L.P.)	6

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2332-6523 QUÉBEC INC.	6
2426-2057 QUÉBEC INC.	6
2539-5161 QUÉBEC INC.	6
2548-8396 QUÉBEC INC.	6
2553-5360 QUÉBEC INC.	6
2631-0581 QUÉBEC INC.	6
2631-7586 QUÉBEC INC.	7
2738-2522 QUÉBEC INC.	7
2745-1087 QUÉBEC INC.	7
2749-4301 QUÉBEC INC.	7
2840-7583 QUÉBEC INC.	7
2840-7930 QUÉBEC INC.	7
2841-4514 QUÉBEC INC.	7
2845-0146 QUÉBEC INC.	7
2848-8609 QUÉBEC INC.	7
2856-9077 QUÉBEC INC.	7
2947-2289 QUÉBEC INC.	8
2953-0185 QUÉBEC INC.	8
2960-0046 QUÉBEC INC.	8
2961-3197 QUÉBEC INC.	8
2963-7691 QUÉBEC INC.	8
2964-5207 QUÉBEC INC.	8
ÂGE ET MOUVEMENT	8
AGENCE DE VOYAGES KYOTO LTÉE	8
ALLIANCE MODE INC.	8
ANTONIO LABELLE LTÉE	8
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BAR LA BROUE PLUS LAC DES ÉCORCES	9
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INSPECTEURS ET INSPECTRICES EN ÉLECTRICITÉ (CHAPITRE DU QUÉBEC)	9
AU LAC D'ANDRÉ INC.	9
AUX REPAS D'AMITIÉ INC.	9
AVIA CÂBLES INC.	9
BCM THERAFIELD AMÉRIQUE DU NORD INC.	9
BEL-O-MAR INC.	9
BOUCHERIE BOULANGERIE PATRY INC.	9
BUREAU DE CRÉDIT DE VAL D'OR (1982) INC.	9
CAFÉ CHRÉTIEN «LE Puits» INC.	9
C. AIR CLIMATISATION INC.	10
CHAUFFAGE JEAN-PAUL RANVILLE INC.	10
CLUB DE PHOTO HOCHELAGA MAISONNEUVE	10
CLUB DES UTILISATEURS DE PC COMPATIBLE DU KAMOURASKA	10
CLUB SOCIAL TANDEM DE MONTRÉAL INC.	10
CLUB XM-RBBS INC.	10
COMITÉ DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAWYERVILLE	10
CONDOMINIUMS DU TRIANON INC.	10
CONSTRUCTIONS MITAN INC.	10
CONSTRUMEK S.C. INC.	10
CORATEL LTÉE	11

CORPORATION D'INITIATIVES GÉNÉRALES EN ARTS LYRIQUES (C.I.G.A.L.E.)	11	SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT ET DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX INC.	15
DARVEC INC.	11	SONEF INSURANCE MANAGEMENT (1988) LTD.	15
DESCON INTERNATIONAL LTÉE	11	SONEF, SOCIÉTÉ DE GESTION D'ASSURANCE (1988) LTÉE	15
DESIARDINS ET SIMARD INC.	11	STATION SERVICE TASCHEREAU INC.	16
DISCOTHÈQUE L'AUTO STOP INC.	11	STATION DE SERVICES MARCIL INC.	16
DSM - ÉCOLE DE LANGUE ALLEMANDE MONTRÉAL	11	SYSTÈME INTÉRIEUR GIROUX & VEILLEUX INC.	16
EMERY HOLDINGS INC.	14	TECHPYL INC.	16
ÉMONDAGE R.L. LEPAGE INC.	11	TRANSPORT PELLERIN & FRÈRES INC.	16
FAISANBEC (1981) INC.	11	VENDOME HOLDINGS LTD.	16
FERBLANTERIE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	11		
FORESTIER ROBERT QUEVILLON INC.	12	COOPÉRATIVES — LOI SUR LES	
FOURRURE MIKOL INC.	14	COOPÉRATIVE D'APPROVISIONNEMENTS DE STE-JULIE (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations</i>)	16
FOURRURES CLAUDE BISSON INC.	12		
FOYER DESORMISE INC.	12	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
GAZBY INTERNATIONAL COIFFURE ESTHÉTIQUE INC.	12	CHANGEMENT DANS LA NATURE DE LEURS AFFAIRES	
GESTION KLEIMAX INC.	12	HYDRO P-1 LIMITED PARTNERSHIP I AND COMPANY LIMITED	17
IMATRON INC.	12	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE I HYDRO P-1	17
J. AURÈLE ALLARD INC.	12		
J.A. LEBREUX INC.	12	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
JEUX PANAMÉRICAINS, SHERBROOKE 1999	12	ASSURANCES — LOI SUR LES	
KLEIMAX HOLDING INC.	12	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE (<i>Délivrance de permis</i>)	17
L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES FORD ET MERCURY DE LA RÉGION DE QUÉBEC-LÉVIS INC.	12		
LA SOCIÉTÉ VILLANELLE INC.	13	LOI ÉLECTORALE	
LAURIER PINARD INC.	13	DÉPUTÉS ÉLUS	
LE GROUPE ADICOM INC.	13	LAVAL-DES-RAPIDES: SERGE, MÉNARD	18
LE LABYRINTHE, PLACE DES JEUNES DE SHERBROOKE INC.	13	DIRECTEURS DU SCRUTIN	
LES CONSTRUCTIONS TREVI INC.	13	BOURGET: ÉMOND, FRANCE	18
LES ENTREPRISES MARCEL LAFLAMME INC.	13	JACQUES-CARTIER: MEUNIER, ANDRÉE	18
LES ÉQUIPEMENTS MÉGÈVE INC.	13	JOHNSON: CAMIRÉ BEAUDOIN, DENISE	18
LES FERMES LUSSIER ET MACDUFF INC.	13	LA PINIÈRE: GILL, COLETTE	18
LES FOURRURES LUDBILL LTÉE	13	LAVIOLETTE: DE LA CHEVROTIÈRE, ROBERT	18
LES IMMEUBLES DU COLLÈGE LTÉE	13	L'ASSOMPTION: BOURDAGES, PIERRE-PAUL	18
LES INTÉRIEURS LACROIX & MONNET INC.	14	MARQUETTE: DESROSNIERS, RICHARD	18
LES INVESTISSEMENTS AGB INC.	14	MÉGANTIC-COMPTON: DALLAIRE, ROBERT	18
LES INVESTISSEMENTS LIN LIU TSAI INC.	14	OUTREMONT: NAULT, MARYSE	18
LES PLACEMENTS EMERY INC.	14	PAPINEAU: BÉLANGER, GÉRARD	18
LES REVÊTEMENTS FUSION INC.	14	RIVIÈRE-DU-LOUP: BEAULIEU, PAUL	19
LOCATION L.M.L. INC.	14	SAINT-ANNE-SAINT-JACQUES: BAIL, PIERRE	19
LUDBILL FURS LTD.	13	SHEFFORD: PETIT, JEAN R.	19
MAISON CLÉMENT LACROIX INC.	14		
MIKOL'S FUR INC.	14		
MINI-GOLF TROPICAL DE LAVAL INC.	14		
MODE MONJOIE INC.	14		
MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES	15		
NEUVIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL D'ESSIEUX MONTÉS	15		
PASSEPORT GASTRONOMIQUE JACQUES DUGAL LTÉE	15		
PLACEMENTS B.B.L. LTÉE	15		
PLACEMENTS CCNT INC.	15		
POTVIN & DUMAIS INC.	15		
QUALITY MOTOR SALES INC.	15		
SIMARD, TETREAULT & SANSOUCY INC.	15		

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES <i>(Extension de limites)</i>	19
PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE <i>(Réduction des limites)</i>	19
PAROISSE DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS <i>(Extension de limites)</i>	20
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC <i>(Constitution d'une régie intermunicipale)</i>	20

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

LE CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT- LAURENT (CENTRE DE RÉADAPTATION RELAIS JEUNE EST) (L.P.S.)	20
---	----

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES CADRES ET DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ D'AMF TECHNOTRANSPORT INC. <i>(Formation)</i>	21
ASSOCIATION DES SUPERVISEURS DE VIA RAIL <i>(Formation)</i>	21
SYNDICAT DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU INC. <i>(Formation)</i>	21

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

M.R.C. de L'Islet

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 30 juin 1994, à la municipalité régionale de comté de L'Islet pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 13 décembre 1993

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5632

M.R.C. de Montcalm

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 14 février 1994, à la municipalité régionale de comté de Montcalm pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 15 décembre 1993

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5632

M.R.C. de Rimouski-Neigette

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 15 janvier 1994, pour permettre à la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette d'examiner et, le cas échéant, d'approuver le plan d'urbanisme de la municipalité de Rimouski.

Québec, le 15 décembre 1993

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

5632

M.R.C. de Rivière-du-Loup

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 9 mai 1994, à la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 15 décembre 1993

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5632

M.R.C. de Témiscouata

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 4 mai 1994, à la municipalité régionale de comté de Témiscouata pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 15 décembre 1993

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5632

M.R.C. des Pays-d'en-Haut

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 1^{er} mars 1994, à la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 13 décembre 1993

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5632

Avis divers

CERCLE DES AÎNÉS D'OUTREMONT

Prenez avis que l'association CERCLE DE L'ÂGE D'OR D'OUTREMONT a changé son nom en celui de CERCLE DES AÎNÉS D'OUTREMONT. Ce changement a été déposé et enregistré au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal le 18 novembre 1993.

Montréal, le 8 décembre 1993

Le procureur de l'association,
JOSEPH MALEK

90556

ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DE L'ABITIBI

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 8 décembre 1993, constituant en corporation les requérants suivants: M. Richard Hayes, journalier, 256, 3^e Rue Est, Senneterre, M. Claude Pomerleau, informaticien, 21, des Érables, Senneterre, M. Richard Deschênes, opérateur de machinerie lourde, 53, rue des Pins, Senneterre sous la dénomination sociale « ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DE L'ABITIBI ».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 2 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 107, montée de la Tour, Senneterre, district judiciaire de l'Abitibi.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
2964-8326

5627

FOYER DE CHARITÉ

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1993 12 08, à la corporation «FOYER DE CHARITÉ».

Modifiant les lettres patentes supplémentaires.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
1587-1262

5629

Succession Alain Dufour

Avis est, par les présentes, donné que Dame Rollande Boutin, domiciliée au 10, 8^e rue, Saint-Martin, Beauce-Sud, agissant en sa qualité de tutrice de Martin Boutin-Dufour, Keven Dufour et Mario Dufour, domiciliés au même endroit, dûment nommée à cette fonction en vertu d'un jugement rendu par la Cour supérieure du district de Beauce le 15 juin 1993, dossier numéro 350-14-000080-937, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de Martin Boutin-Dufour, Keven Dufour et Mario Dufour, la succession de feu Alain Dufour, décédé le 10 février 1993, aux termes d'un acte reçu devant M^{re} Suzie Bouffard, notaire, au 82, 1^{re} Avenue, Saint-Martin, Beauce-Sud, le 29 octobre 1993, et enregistré à la division d'enregistrement de Beauce, le 4 novembre 1993, sous le numéro 430346.

Un inventaire des biens du défunt fait devant Suzie Bouffard, notaire, peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus indiquée.

Après deux mois du présent avis, la tutrice paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Martin, le 10 novembre 1993

La procureure,

90532

SUZIE BOUFFARD, notaire

Succession Jean-Paul Dumont

Avis est donné, conformément à l'article 676 du C.C.B.C., que madame France L'Heureux, domiciliée au 120, des Grès à Boischâtel (Québec), a accepté, sous bénéfice d'inventaire, en sa qualité de tutrice aux enfants mineurs Nadia Dumont et François Dumont, aux termes d'un jugement rendu le 23 août 1993 par la Cour supérieure du district de Québec, dossier numéro 200-14-000745-932, la succession de Jean-Paul Dumont, dé-

cédé le 11 février 1993, en son vivant domicilié au 3632, Raymond-Marie à Beauport (Québec), tel qu'il appert d'un acte reçu devant le notaire soussigné le 2 novembre 1993 et dont copie a été enregistrée à Québec le 10 novembre 1993 sous le numéro 1533448.

Les réclamations devront être adressées au soussigné: Jean-Pierre Thibal, notaire, 2600, boulevard Laurier — local 2640, Tour Belle Cour 2, Sainte-Foy (QC), G1V 4M6, Tél.: (418) 659-5572.

Le procureur,

90545

JEAN-PIERRE THIBAL, notaire

Succession Lise Quintal

Avis est donné que Chantal Cossette et François Cossette, ce dernier étant représenté par Serge Cossette, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Lise Quintal, de son vivant postière, domiciliée au 16660, rue Desmarais, appartement 6, Saint-Hyacinthe, aux termes d'un acte reçu par Alain Allard, notaire, exerçant au 1050, boulevard Casavant Ouest, local 2005, Saint-Hyacinthe, daté du 22 novembre 1993, enregistré à Saint-Hyacinthe sous le numéro 286917.

Saint-Hyacinthe, le 16 décembre 1993

Le procureur,

90588

ALAIN ALLARD

Succession Thérèse Gouin

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Jean-Pierre Benoît, concierge, domicilié à Pointe-du-Lac, QC, au numéro 1531, chemin Sainte-Marguerite, agissant en qualité de tuteur à son fils mineur Pascal Benoît, suivant jugement de la Cour supérieure, district de Trois-Rivières, rendu le 4 juin 1993, dossier numéro 400-14-000109-937, ce dernier étant légataire de sa mère Thérèse Gouin, décédée le 10 février 1993, en son vivant ménagère, domiciliée à l'adresse susdite, a accepté sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Jean de Charette, notaire, le 5 octobre 1993, dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Trois-Rivières, sous le numéro 424682.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Jean de Charette, notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Trois-Rivières, le 11 décembre 1993

Le procureur,

JEAN DE CHARETTE, notaire

1350, rue Royale

Bureau 1402

Trois-Rivières, QC

90564

Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole
Indexation du tarif des droits, honoraires, frais et dépens

Le tarif des droits, honoraires, frais et dépens majoré en vertu de l'article 1 du Règlement sur le tarif des droits, honoraires, frais et dépens, édicté par le décret 128-91 du 6 février 1991 et modifié par le décret 1770-92 du 9 décembre 1992 est le suivant : 97 \$.

Le tarif ainsi majoré aura effet à compter du 1^{er} janvier 1994.

5636 *Le président,*
 JUGE RICHARD BEAULIEU, j.c.

Université du Québec

Vu l'article 17 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1);

Vu l'article 2.7 du Règlement général 5 « Instances et dispositions générales »;

Vu l'annexe 6-B « régime de rentes » du Règlement général 6 « Ressources humaines », adoptée par l'assemblée des gouverneurs le 24 février 1982 (*Gazette officielle du Québec* du 29 mai 1982) et amendée les 15 décembre 1982, 21 décembre 1983, 27 juin 1984, 12 décembre 1984, 6 mars 1985, 10 avril 1985, 17 décembre 1986, 16 septembre 1987, 14 décembre 1988 et 20 juin 1990 (*Gazette officielle du Québec* des 15 janvier 1983, 14 janvier 1984, 14 juillet 1984, 12 janvier 1985, 23 mars 1985, 27 avril 1985, 10 janvier 1987, 3 octobre 1987, 14 janvier 1989 et 14 juillet 1990);

Vu la refonte de l'annexe 6-B désormais désignée par « Régime de retraite de l'Université du Québec » du Règlement général 6 « Ressources humaines », adoptée par l'assemblée des gouverneurs le 17 avril 1991 (*Gazette officielle du Québec* du 4 mai 1991) et amendée les 29 mai 1991, 25 septembre 1991 et 21 avril 1993 (*Gazette officielle du Québec* des 15 juin 1991, 12 octobre 1991 et 8 mai 1993);

Vu l'avis de proposition, daté du 7 décembre 1993 et expédié aux membres de l'assemblée des gouverneurs, à l'effet de modifier l'annexe 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » du Règlement général 6 « Ressources humaines »;

Sur la proposition de monsieur Jean-Marie Archambault, appuyée par monsieur Marc-André Dionne,

IL EST STATUÉ PAR LES PRÉSENTES DE MODIFIER L'ARTICLE 9.4 DE L'ANNEXE 6-B « RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC » DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 « RESSOURCES HUMAINES », COMME SUIT :

— Remplacer dans le libellé du titre et du 1^{er} paragraphe de l'article 9.4, l'année « 1993 » par l'année « 1996 » de façon à ce qu'ils se lisent comme suit :

« 9.4 Mesures temporaires applicables du 1^{er} janvier 1991 au 31 décembre 1996

Tout membre, à l'exclusion de celui qui a droit à une rente différée, qui entre le 1^{er} janvier 1991 et le 31 décembre 1996 est âgé d'au moins soixante (60) ans et compte au moins dix (10) années de service peut prendre sa retraite et bénéficier des avantages supplémentaires suivants : ... »

ADOPTÉ

90554

Le secrétaire général,
 PIERRE NADEAU

Ville de Cap-Chat

Prenez avis que la ville de Cap-Chat propose de se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, lequel article se lit comme suit :

La ruelle appelée « RUE DU QUAI » ouverte au public depuis au moins dix ans devient propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes :

1. Le conseil approuve par résolution la description technique de toute rue et/ou ruelle ou partie de celle-ci, pour laquelle la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (c. C-1);
3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouve le terrain visé;
4. Le greffier de la municipalité fera publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant :

- a) le texte intégral du présent article
- b) une description sommaire de la rue concernée
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds de ladite rue du Quai est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

La rue du Quai, située dans les limites de la ville de Cap-Chat, ouverte au public depuis plus de dix ans et sur laquelle aucune taxe n'a été prélevée durant la même période, est considérée comme chemin public et propriété de la ville de Cap-Chat dans toute son étendue.

Description sommaire: Rue du Quai: lot 88, rang 1, du cadastre révisé du canton de Cap-Chat, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, d'une superficie de 88,8 mètres carrés.

Je soussignée, greffier de la ville de Cap-Chat, atteste que les formalités prévues aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes ont été accomplies.

Cet avis public est publié pour la première fois conformément audit article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Cap-Chat, le 15 septembre 1993

88708-40-2

La greffière,
CLAUDETTE LEMIEUX

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Carole Dulude

Avis est, par les présentes, donné que Carole Dulude, domiciliée au 619, rue Vanier, appartement 12, Saint-Jérôme, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Dubreuil.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Jérôme, le 9 décembre 1993

90444-53-2

Les procureurs de la requérante,
SAULNIER, TRÉPANIÉ & ASS., *avocats*

Fernand Grenier dit François Gagné

Prenez avis que Fernand Grenier dit François Gagné, domicilié au 3349, Chisholm, Laurel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Gagné.

Lachute, le 22 novembre 1993

90445-53-2

Le procureur du requérant,
LOUISE GIROUX, *avocate*

Isabelle Dubois

Prenez avis que Isabelle Dubois, domiciliée au 2939, rue Lesage, Mascouche, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabelle Cadieux.

Ce changement n'affectera aucune personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 7 décembre 1993

90453-53-2

Le procureur de la requérante,
GILLES LAREAU, *avocat*

Jacqueline Moore

Prenez avis que Jacqueline Moore, domiciliée au 76, rue Jolicoeur, appartement 114, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Préfontaine-Moore.

Ottawa, le 7 octobre 1993

90544-1-2

La requérante,
JACQUELINE MOORE

Joseph François Iréné Gilbert

Prenez avis que Joseph François Iréné Gilbert, domicilié au 635, 17^e Rue, appartement 1, Saint-Georges-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph François René Gilbert.

Saint-Georges, le 6 décembre 1993

90523

Les procureurs du requérant,
MORIN, PÉPIN ET MORIN

Joseph René Gauthier

Prenez avis que Joseph René Gauthier, domicilié au 1380, rue Hervé, Wickham, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alberto Emmanuel Richer.

Wickham, le 9 décembre 1993

90567-1-2

Le procureur du requérant,
PAUL MACKAY, *notaire*

Louise Castonguay

Prenez avis que Louise Castonguay, domiciliée au 113, boulevard Arthur-Buies, Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise Ouellet Castonguay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Rimouski, le 14 décembre 1993

90546-1-2

Les procureurs de la requérante,
RACINE, CÔTE, LEBOUTILLIER & ASS.

Marcel (dit Camille) Jomphe

Prenez avis que Marcel (dit Camille) Jomphe, domicilié à Bassin, Îles-de-la-Madeleine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Camille Jomphe.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Cap-aux-Meules, le 13 décembre 1993

90542-01-2

Le procureur du requérant,
JEAN YANAKIS, avocat

Marie Denise Sonia Côté

Prenez avis que Marie Denise Sonia Côté, domiciliée au 5730, 3^e Avenue Ouest, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Denise Sonia Desrosiers.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Sainte-Foy, le 20 décembre 1993

90575-1-2

Les procureurs de la requérante,
VACHON LANDRY DUMAS MERCIER

Marie Gizelle Parisé

Prenez avis que Marie Gizelle Parisé, domiciliée au 6, route Chenel, Port-Daniel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Murielle Parisé.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chandler, le 7 décembre 1993

90452-53-2

La procureure de la requérante,
ELAINE PAQUET, notaire

Marie Lucie Natacha d'Anjou-Michaud

Prenez avis que Marie Lucie Natacha d'Anjou-Michaud, domiciliée au 499, Franquelin, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucie Natasha d'Anjou.

Sept-Îles, le 15 décembre 1993

90548-1-2

Le procureur de la requérante,
RÉAL GAUTHIER

Marie Raymonde Travers

Prenez avis que Marie Raymonde Travers, domiciliée au 6827, rue Louis-Dupire, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Raymonde Marjolaine Travers.

Laval, le 6 décembre 1993

90565-1-2

Les procureurs de la requérante,
SAINT-AUBIN, PLANTE, PHILIBERT
& CASTONGUAY

Nathalie Charette

Prenez avis que Nathalie Charette, domiciliée au 80, Chouinard, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Chartrand.

Hull, le 13 décembre 1993

90446-53-2

La requérante,
NATHALIE CHARETTE

Sergine Larocque dit Quesnel

Prenez avis que Sergine Larocque dit Quesnel, domiciliée en la ville de Thurso au 224, rue Arthur, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sergine Quesnel.

Masson-Angers, le 26 novembre 1993

90543-1-2

Le procureur de la requérante,
HUGUES ST-JACQUES, notaire

Sylvio Conrad Samuel d'Anjou-Michaud

Prenez avis que Sylvio Conrad Samuel d'Anjou-Michaud, domicilié au 724, Bourgeois, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvio Conrad Samuel d'Anjou.

Sept-Îles, le 15 décembre 1993

90547-1-2

Le procureur du requérant,
RÉAL GAUTHIER

Thi Hoa (Pham) née Luong

Prenez avis que Thi Hoa (Pham) née Luong, domiciliée au 4155, rue Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Linda Luong.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 14 décembre 1993

90522-01-2

*Le procureur de la requérante,
DONG-PHO NGUYEN, notaire*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les Lettres patentes

CLUB DE BOULINGRIN DE LACHINE INC.
et sa version
LACHINE LAWN BOWLING CLUB INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 13 décembre 1993 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « LACHINE LAWN BOWLING CLUB INCORPORATED », déjà constituée en corporation le 3 août 1945 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23) sous la dénomination sociale de « CLUB DE BOULINGRIN DE LACHINE INC. » et sa version LACHINE LAWN BOWLING CLUB INC. ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est au 615, 20^e Avenue, Lachine, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1123-5397*

5630

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2332-6523 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2332-6523 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 9 décembre 1993

90482

*La présidente,
CARMEN EID*

2426-2057 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2426-2057 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 10 juin 1993

90562

*Le président,
JOCELYN RIOUX*

2539-5161 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2539-5161 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montmagny, le 13 décembre 1993

90539

*Le procureur de la compagnie,
MARIO BILODEAU, notaire*

2548-8396 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2548-8396 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 14 décembre 1993

90580

*Pour la compagnie,
LAVALLÉE HÉBERT, C.A.*

2553-5360 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2553-5360 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 15 décembre 1993

90515

*Le procureur de la compagnie,
ME PIERRE BÉLISLE*

2631-0581 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2631-0581 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 15 décembre 1993

90507

*Le procureur de la compagnie,
PIERRE BÉLISLE*

2631-7586 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2631-7586 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 décembre 1993

90530 *Les procureurs de la compagnie,*
SYNNOTT, L'ESCADRES

2738-2522 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2738-2522 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Gaspé, le 10 décembre 1993

90486 *La procureure de la compagnie,*
HÉLÈNE ROCHEVILLE, notaire

2745-1087 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2745-1087 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 décembre 1993

90505 *Les procureurs de la compagnie,*
DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

2749-4301 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2749-4301 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Hull, le 9 décembre 1993

90527 *Le président,*
ANDRÉ ST-LAURENT

2840-7583 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2840-7583 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1993

90469 *Les procureurs de la compagnie,*
VÉZINA POULIOT

2840-7930 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2840-7930 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 13 décembre 1993

90480 *Le président,*
GILLES THERRIEN

2841-4514 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2841-4514 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 décembre 1993

90531 *Le secrétaire,*
LUIGI LIBERATORE

2845-0146 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2845-0146 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 5 décembre 1993

90476 *Le président,*
YU SHU GUANG

2848-8609 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2848-8609 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 décembre 1993

90566 *Les procureurs de la compagnie,*
LENGVARI BRAMAN

2856-9077 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2856-9077 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Malachie, le 8 décembre 1993

90586 *Le président,*
ROGER POULIOT

2947-2289 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2947-2289 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 10 décembre 1993

90538 *Le président,*
SERGE ARSENAULT

2953-0185 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2953-0185 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 10 décembre 1993

90490 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE BÉLISLE

2960-0046 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2960-0046 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 14 décembre 1993

90560 *La présidente,*
JOANNE CANSE

2961-3197 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2961-3197 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 octobre, 1993

90483 *La présidente,*
NATALY TURCOTTE

2963-7691 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2963-7691 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 14 décembre 1993

90579 *Pour la compagnie,*
LAVALLÉE HÉBERT, C.A.

2964-5207 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2964-5207 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} novembre 1993

90568 *Le vice-président,*
CHRISTIAN CAISSE

ÂGE ET MOUVEMENT

Prenez avis que la compagnie « ÂGE ET MOUVEMENT » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Dollard-Des-Ormeaux, le 1^{er} décembre 1993

90582 *L'administrateur,*
MARIE-CHANTAL FOURNEL

AGENCE DE VOYAGES KYOTO LTÉE

Prenez avis que la compagnie « AGENCE DE VOYAGES KYOTO LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 20 décembre 1993

90549 *Le président,*
NOBUYUKI ISHII

ALLIANCE MODE INC.

Prenez avis que la compagnie « ALLIANCE MODE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 13 décembre 1993

90503 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE BÉLISLE

ANTONIO LABELLE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ANTONIO LABELLE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 14 décembre 1993

90581 *Pour la compagnie,*
LAVALLÉE HÉBERT, C.A.

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BAR
LABROUE PLUS LAC DES ÉCORCES**

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BAR LABROUE PLUS LAC DES ÉCORCES » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lac-des-Écorces, le 14 décembre 1993

90574

Le secrétaire de la compagnie,
MICHEL CLERMONT

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
INSPECTEURS ET INSPECTRICES EN
ÉLECTRICITÉ (CHAPITRE DU QUÉBEC)**

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INSPECTEURS ET INSPECTRICES EN ÉLECTRICITÉ (CHAPITRE DU QUÉBEC) » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 8 décembre 1993

90572

Le procureur de la compagnie,
NATHALIE DAGENAI, notaire

AU LAC D'ANDRÉ INC.

Prenez avis que la compagnie « AU LAC D'ANDRÉ INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 13 décembre 1993

90518

Pour la compagnie,
RONALD RHÉAUME, C.A.

AUX REPAS D'AMITIÉ INC.

Prenez avis que la compagnie « AUX REPAS D'AMITIÉ INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Portneuf-Station, le 21 décembre 1993

90576

Le président,
JEAN AUCLAIR

AVIA Câbles INC.

Prenez avis que la compagnie « AVIA Câbles INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beloil, le 2 décembre 1993

90467

Pour la compagnie,
RÉAL P. MAILLETTE, C.G.A.

B.C.M. THERAFIELD AMÉRIQUE DU NORD INC.

Prenez avis que la compagnie « B.C.M. THERAFIELD AMÉRIQUE DU NORD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 13 décembre 1993

90512

Le président,
PIERRE CHARRIER

BEL-O-MAR INC.

Prenez avis que la compagnie « BEL-O-MAR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 8 décembre 1993

90492

Les procureurs de la compagnie,
BERNARD, CIMONÉ, POUPART, DESPATIS

BOUCHERIE BOULANGERIE PATRY INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUCHERIE BOULANGERIE PATRY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beaumont, le 1^{er} décembre 1993

90499

La présidente,
LUCIE PATRY

BUREAU DE CRÉDIT DE VAL D'OR (1982) INC.

Prenez avis que la compagnie « BUREAU DE CRÉDIT DE VAL D'OR (1982) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Val-d'Or, le 19 décembre 1993

90559

Le président,
GILLES E. HUOT

CAFÉ CHRÉTIEN «LE Puits» INC.

Prenez avis que la compagnie « CAFÉ CHRÉTIEN «LE Puits» INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 14 décembre 1993

90541

Le secrétaire de la compagnie,
DANIELLE CHAUVIN

C. AIR CLIMATISATION INC.

Prenez avis que la compagnie « C. AIR CLIMATISATION INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 9 décembre 1993

90557

Pour la compagnie,
GHISLAIN FALARDEAU, C.A.

CHAUFFAGE JEAN-PAUL BANVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie « CHAUFFAGE JEAN-PAUL BANVILLE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 octobre 1993

90583

Le secrétaire de la compagnie,
DENIS FORTIN

CLUB DE PHOTO HOCHELAGA MAISONNEUVE

Prenez avis que la compagnie « CLUB DE PHOTO HOCHELAGA MAISONNEUVE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 15 décembre 1993

90516

Le secrétaire de la compagnie,
DENIS BEMEUR

CLUB DES UTILISATEURS DE PC COMPATIBLE DU KAMOURASKA

Prenez avis que la corporation « CLUB DES UTILISATEURS DE PC COMPATIBLE DU KAMOURASKA » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Pascal, le 13 décembre 1993

90526

Le président,
CLAUDEL PARISEAU

CLUB SOCIAL TANDEM DE MONTRÉAL INC.

Prenez avis que la compagnie « CLUB SOCIAL TANDEM DE MONTRÉAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} janvier 1993

90491

La présidente,
CAROLE GAUVREAU

CLUB XM-R.B.B.S. INC.

Prenez avis que la compagnie « CLUB XM-R.B.B.S. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Louis-de-France, le 16 décembre 1993

90529

Pour la compagnie,
ÉDOUARD LAMBERT

COMITÉ DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAWYERVILLE

Prenez avis que la corporation « COMITÉ DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAWYERVILLE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sawyerville, le 15 décembre 1993

90534

Le secrétaire,
RENÉ PERRON

CONDOMINIUMS DU TRIANON INC.

Prenez avis que la compagnie « CONDOMINIUMS DU TRIANON INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 23 novembre 1993

90484

Le président,
MARCEL LALIBERTÉ

CONSTRUCTIONS MITAN INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTIONS MITAN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Verdun, le 15 décembre 1993

90570

Le président,
GASTON LAVOIE

CONSTRUMEK S.C. INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUMEK S.C. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 9 décembre 1993

90558

Pour la compagnie,
GHISLAIN FALARDEAU, C.A.

CORATEL LTÉE

Prenez avis que la compagnie «CORATEL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 décembre 1993

90550 *Le secrétaire de la compagnie,*
YVES LAVERDIÈRE

**CORPORATION D'INITIATIVES GÉNÉRALES
EN ARTS LYRIQUES (C.I.G.A.L.E.)**

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION D'INITIATIVES GÉNÉRALES EN ARTS LYRIQUES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 25 septembre 1993

90481 *Le président,*
PAUL H. HUDON

DARVEC INC.

Prenez avis que la compagnie «DARVEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 6 décembre 1993

90511 *Le président,*
RÉJEAN TOUSIGNANT

DESCON INTERNATIONAL LTÉE

Prenez avis que la compagnie «DESCON INTERNATIONAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Ottawa, le 3 décembre 1993

90578 *Le président,*
WILLIAM F. DAWSON

DESJARDINS ET SIMARD INC.

Prenez avis que la compagnie «DESJARDINS ET SIMARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 10 décembre 1993

90470 *Le procureur de la compagnie,*
MICHEL LAPOINTE, notaire

DISCOTHÈQUE L'AUTO STOP INC.

Prenez avis que la compagnie «DISCOTHÈQUE L'AUTO STOP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Warwick, le 6 décembre 1993

90478 *Le président,*
SÉBASTIEN GAGNON

**DSM-ÉCOLE DE LANGUE ALLEMANDE
MONTREAL**

Prenez avis que la compagnie «DSM-ÉCOLE DE LANGUE ALLEMANDE MONTREAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 9 décembre 1993

90573 *L'administratrice,*
EMILY LIEDTKE

ÉMONDAGE R.L. LEPAGE INC.

Prenez avis que la compagnie «ÉMONDAGE R.L. LEPAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Iberville, le 22 octobre 1993

90500 *Le président,*
ROMAIN LEPAGE

FAISANBEC (1981) INC.

Prenez avis que la compagnie «FAISANBEC (1981) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 novembre 1993

90508 *Le secrétaire de la compagnie,*
CLAUDE RIVARD

FERBLANTERIE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Prenez avis que la compagnie «FERBLANTERIE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 8 décembre 1993

90474 *Le procureur de la compagnie,*
RENÉ MICHEL OUELLET

FORESTIER ROBERT QUEVILLON INC.

Prenez avis que la compagnie «FORESTIER ROBERT QUEVILLON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mont-Laurier, le 14 décembre 1993

90587

Pour la compagnie,
FERNAND CLOUTIER, C.A.

IMATRON INC.

Prenez avis que la compagnie «IMATRON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mont Saint-Hilaire, le 30 novembre 1993

90493

Le président,
HENRY ROCK

FOURRURES CLAUDE BISSON INC.

Prenez avis que la compagnie «FOURRURES CLAUDE BISSON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laurentides, le 9 décembre 1993

90488

Le président,
CLAUDE BISSON

J. AURÈLE ALLARD INC.

Prenez avis que la compagnie «J. AURÈLE ALLARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 16 décembre 1993

90528

Le président,
J. AURÈLE ALLARD

FOYER DESORMISE INC.

Prenez avis que la compagnie «FOYER DESORMISE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 décembre 1993

90497

La présidente,
EDNA ETIENNE

J.A. LE BREUX INC.

Prenez avis que la compagnie «J.A. LE BREUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} novembre 1993

90504

La présidente,
ARMANDE LE BREUX

GAZBY INTERNATIONAL COIFFURE ESTHÉTIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «GAZBY INTERNATIONAL COIFFURE ESTHÉTIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 10 décembre 1993

90525

Le président,
MARIO DELAROSBIL

JEUX PANAMÉRICAINS, SHERBROOKE 1999

Prenez avis que la corporation «JEUX PANAMÉRICAINS, SHERBROOKE 1999» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 29 novembre 1993

90471

Les procureurs de la corporation,
HUARD, THÉROUX & ASSOCIÉS

GESTION KLEIMAX INC. KLEIMAX HOLDING INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION KLEIMAX INC. — KLEIMAX HOLDING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 décembre 1993

90552

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES FORD ET MERCURY DE LA RÉGION DE QUÉBEC-LÉVIS INC.

Prenez avis que la corporation «L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES FORD ET MERCURY DE LA RÉGION DE QUÉBEC-LÉVIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 7 décembre 1993

90473

Le procureur de la compagnie,
JACQUES LANDRY, avocat

LA SOCIÉTÉ VILLANELLE INC.

Prenez avis que la compagnie «LA SOCIÉTÉ VILLANELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 décembre 1993

90561 *Le président,*
JEAN-PAUL DESLIÈRES

LAURIER PINARD INC.

Prenez avis que la compagnie «LAURIER PINARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Warwick, le 9 décembre 1993

90485 *Le procureur de la compagnie,*
RAYMOND-P. GINGRAS, notaire

LE GROUPE ADICOM INC.

Prenez avis que la compagnie «LE GROUPE ADICOM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 16 décembre 1993

90569 *Le président,*
RAYNALD GAGNON

LE LABYRINTHE, PLACE DES JEUNES DE SHERBROOKE INC.

Prenez avis que la compagnie «LE LABYRINTHE, PLACE DES JEUNES DE SHERBROOKE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 8 décembre 1993

90571 *La présidente,*
GÉRALDINE NORMANDEAU

LES CONSTRUCTIONS TREVI INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS TREVI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 décembre 1993

90551 *Les procureurs de la compagnie,*
CUCCINIELLO CHAMPAGNE CALANDRIELLO

LES ENTREPRISES MARCEL LAFLAMME INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES MARCEL LAFLAMME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 13 décembre 1993

90502 *Le procureur de la compagnie,*
PIERRE BÉLISLE

LES ÉQUIPEMENTS MÉGÈVE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ÉQUIPEMENTS MÉGÈVE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 6 décembre 1993

90509 *Le président,*
JEAN-PAUL LEBEL

LES FERMES LUSSIER ET MACDUFF INC.

Prenez avis que la compagnie «LES FERMES LUSSIER ET MACDUFF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Thomas-d'Aquin, le 14 décembre 1993

90585 *Le secrétaire de la compagnie,*
ANDRÉ MACDUFF

LES FOURRURES LUDBILL LTÉE LUDBILL FURS LTD.

Prenez avis que la compagnie «LES FOURRURES LUDBILL LTÉE — LUDBILL FURS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 décembre 1992

90468 *Les procureurs de la compagnie,*
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

LES IMMEUBLES DU COLLÈGE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LE IMMEUBLES DU COLLÈGE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brownsville, le 13 décembre 1993

90496 *Le président,*
FRANÇOIS CREVIER

LES INTÉRIEURS LACROIX & MONNET INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INTÉRIEURS LACROIX & MONNET INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 décembre 1993

90584

Le président,
NORMAND LACROIX

LOCATION L.M.L. INC.

Prenez avis que la compagnie « LOCATION L.M.L. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Roberval, le 2 décembre 1993

90524

La secrétaire de la compagnie,
JOHANNE LECLERC

LES INVESTISSEMENTS AGB INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS AGB INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 12 décembre 1993

90536

Pour la compagnie,
HUGUETTE TREMBLAY

MAISON CLÉMENT LACROIX INC.

Prenez avis que la compagnie « MAISON CLÉMENT LACROIX INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 novembre 1993

90494

Pour la compagnie,
JACQUES GAUTHIER

LES INVESTISSEMENTS LIN LIU TSAI INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS LIN LIU TSAI INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Laurent, le 5 décembre 1993

90475

Le président,
LIN LIU TSAI

**MIKOL'S FUR INC.
FOURRURE MIKOL INC.**

Prenez avis que la compagnie « FOURRURE MIKOL INC. — MIKOL'S FUR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 décembre 1993

90472

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ

**LES PLACEMENTS EMERY INC.
EMERY HOLDINGS INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS EMERY INC. — EMERY HOLDINGS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 octobre 1993

90553

Le secrétaire de la compagnie,
EMERY CHUKLY JR

MINI-GOLF TROPICAL DE LAVAL INC.

Prenez avis que la compagnie « MINI-GOLF TROPICAL DE LAVAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 6 décembre 1993

90577

Le président,
DOMENICA TORTORICI

LES REVÊTEMENTS FUSION INC.

Prenez avis que la compagnie « LES REVÊTEMENTS FUSION INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 25 octobre 1993

90519

La présidente,
GISÈLE CABANA

MODE MONJOIE INC.

Prenez avis que la compagnie « MODE MONJOIE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sutton, le 3 décembre 1993

90563

La présidente,
FRANÇOISE MORISSETTE

MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES

Prenez avis que la compagnie «MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chibougamau, le 15 décembre 1993

90535

La présidente,
MARIETTE PROULX

NEUVIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL D'ESSIEUX MONTÉS

Prenez avis que la compagnie «NEUVIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL D'ESSIEUX MONTÉS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} décembre 1993

90477

Les procureurs de la compagnie,
MC CARTHY TÉTRAULT

PASSEPORT GASTRONOMIQUE JACQUES DUGAL LTÉE

Prenez avis que la compagnie «PASSEPORT GASTRONOMIQUE JACQUES DUGAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-de-la-Madeleine, le 14 décembre 1993

90517

Le président,
JACQUES DUGAL

PLACEMENTS B.B.L. LTÉE

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS B.B.L. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 7 décembre 1993

90479

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD

PLACEMENTS CCNT INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS CCNT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 décembre 1993

90495

Le président,
RAMAZAN CALASIN

POTVIN & DUMAIS INC.

Prenez avis que la compagnie «POTVIN & DUMAIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 13 décembre 1993

90510

Le président,
RICHARD POTVIN

QUALITY MOTOR SALES INC.

Prenez avis que la compagnie «QUALITY MOTOR SALES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 juin 1993

90506

Le président,
HENRI MATHALON

SIMARD, TETREAULT & SANSOUCY INC.

Prenez avis que la compagnie «SIMARD, TETREAULT & SANSOUCY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 14 décembre 1993

90533

Le président,
HUGUES SIMARD

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT ET DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT ET DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 13 décembre 1993

90513

Le président,
PIERRE CHARRIER

**SONEF, SOCIÉTÉ DE GESTION D'ASSURANCE (1988) LTÉE
SONEF INSURANCE MANAGEMENT (1988) LTD.**

Prenez avis que la compagnie «SONEF, SOCIÉTÉ DE GESTION D'ASSURANCE (1988) LTÉE / SONEF INSURANCE MANAGEMENT (1988) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 décembre 1993

90501

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

STATION SERVICE TASCHEREAU INC.

Prenez avis que la compagnie «STATION SERVICE TASCHEREAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 5 octobre 1993

90489

L'Administrateur,
RÉJEAN DESROCHERS

STATION DE SERVICE MARCIL INC.

Prenez avis que la compagnie «STATION DE SERVICE MARCIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 décembre 1993

90487

Le secrétaire de la compagnie,
SEMIR BUKRECI

SYSTÈME INTÉRIEUR GIROUX & VEILLEUX INC.

Prenez avis que la compagnie «SYSTÈME INTÉRIEUR GIROUX & VEILLEUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauceville, le 10 décembre 1993

90537

Le président,
SIMON VEILLEUX

TECHPYL INC.

Prenez avis que la compagnie «TECHPYL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 novembre 1993

90555

Le président,
YVES LAVERDIÈRE

TRANSPORT PELLERIN & FRÈRES INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT PELLERIN & FRÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Louiseville, le 13 décembre 1993

90498

Le procureur de la compagnie,
CHARLES BÉLAND, notaire

VENDOME HOLDINGS LTD.

Prenez avis que la compagnie «VENDOME HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 octobre 1993

90540

Le secrétaire de la compagnie,
EMERY CHUKLY JR

Coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE D'APPROVISIONNEMENTS DE STE-JULIE

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos membres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1993.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décréter la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

5633

La directrice,
Direction des coopératives,
CHRISTINE ELLEFSEN

Déclarations des compagnies et sociétés – Loi sur les

Changement dans la nature de leurs affaires

Le notaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé la nature de leurs affaires:

Raison sociale de la société	Modifications apportées à la nature de leurs affaires	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE I HYDRO P-1 HYDRO P-1 LIMITED PARTNERSHIP I AND COMPANY LIMITED	EFFECTUER L'ACQUISITION, LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT, L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES SITUÉES AU QUÉBEC, ET EXERCER TOUTES AUTRES ACTIVITÉS LIÉES OU ACCESSOIRES À CELLES SUSMENTIONNÉES	1993 11 22

*Le notaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

5635

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE

Délivrance de permis

Avis est donné, par les présentes, que «CIBC Life Insurance Company Limited/Compagnie d'assurance-vie CIBC Limitée» a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec dans les catégories suivantes:

- sur la vie
- contre la maladie ou les accidents

L'assureur maintient, auprès du ministre des Finances du Québec, un cautionnement de 200 000 \$ conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le représentant principal au Québec est monsieur Mario Langlois dont l'adresse est 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 512, Montréal (Québec), H3B 3Z4.

Le siège social de la compagnie est situé au 5150, Spectrum Way, Mississauga (Ontario), L4W 5G8.

Québec, le 13 décembre 1993

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5626

Loi électorale

Député élu

CANDIDAT PROCLAMÉ ÉLU

ÉLECTION PARTIELLE DU 13 DÉCEMBRE 1993

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je donne avis que le candidat ci-après désigné a été élu lors de l'élection partielle tenue le 13 décembre 1993

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
Laval-des-Rapides	Serge Ménard*	Parti Québécois

Le nom du candidat proclamé élu a été reçu par le Secrétaire général de l'Assemblée nationale le 20 décembre 1993.

* En remplacement de Guy Bélanger, démissionnaire

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

Le directeur général des élections et président de
la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5634

Directeurs-trices du scrutin

Conformément aux dispositions de l'article 508 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je donne avis que j'ai nommé le 8 décembre 1993 les personnes suivantes pour remplir la fonction de directeur-trice du scrutin pour une durée de 10 ans:

CIRCONSCRIPTION	NOM, PRÉNOM	PROFESSION	ADRESSE DU DOMICILE
BOURGET	Émond, France	Secrétaire	6505, rue Henri-Miro Montréal
JACQUES-CARTIER	Mcunier, Andrée	Avocate	931, boulevard Saraguay Est Pierrefonds
JOHNSON	Camiré Beaudoin, Denise	Coordonnatrice des bénévoles	409, rue des Tilleuls Fleurimont
LA PINIÈRE	Gill, Collette	Administratrice	3315, rue Mistral Brossard
L'ASSOMPTION	Bourdages, Pierre-Paul	Avocat	766, boulevard Iberville Repentigny
LAVIOLETTE	De La Chevrotière, Robert	Enseignant	811, 108 ^e Avenue Saint-Georges-de-Champlain
MARQUETTE	Desrosiers, Richard	Consultant en ressources humaines	20, rue du Chalet Saint-Pierre
MÉGANTIC-COMPTON	Dallaire, Robert	Enseignant	5093, rue Kelly, C.P. 32 Lac-Mégantic
OUTREMONT	Nault, Maryse	Administratrice	726, rue Wiseman Outremont
PAPINEAU	Bélanger, Gérard	Fonctionnaire	24, chemin du Lac-Hotte Saint-André-Avellin

CIRCONSCRIPTION	NOM, PRÉNOM	PROFESSION	ADRESSE DU DOMICILE
RIVIÈRE-DU-LOUP	Beaulieu, Paul	Enseignant	35, rue Lanoraie, C.P. 33 L'Isle-Verte
SAINTE-MARIE—SAINT-JACQUES	Bail, Pierre	Géomorphologue	1990, rue Rachel Est Montréal
SHEFFORD	Petit, Jean R.	Enseignant	428, rue Léger Granby

Sainte-Foy, le 17 décembre 1993

5631

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a décidé, en date du 14 décembre 1993, d'étendre les limites territoriales aquatiques de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 13 avril 1993. Cette description figure en annexe.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES MUNICIPALES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA PA- ROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES, DANS LA MUNI- CIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE

Un territoire situé en front de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, dans la municipalité régionale de comté de L'Érable, comprenant la partie de la rivière Bécancour renfermée dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection de la ligne est du lot 13 du rang 1 du cadastre du canton de Stanfold et de la rive sud-est de la rivière Bécancour; de là, successivement, les lignes suivantes: vers le nord-ouest, une ligne droite perpendiculaire à ladite rive jusqu'à la ligne médiane de la rivière Bécancour; la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours et en passant à droite de toutes les îles faisant partie du cadastre du canton de Blandford jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du lot 45 du rang 3 du cadastre de l'augmentation du canton de Somerset; vers le sud-est, le prolongement de ladite ligne sud-ouest jusqu'à la rive sud-est de la rivière Bécancour; enfin, la rive sud-est de la rivière Bécancour en descendant son cours jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 13 avril 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

N-51

5624

Paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 207 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a, par arrêté ministériel, décidé en date du 14 décembre 1993, de réduire les limites territoriales aquatiques de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par la soustraction du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 28 mai 1993. Cette description figure en annexe.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES MUNICIPALES DU TERRITOIRE AQUATIQUE À ÊTRE RÉDUIT DE LA PA- ROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, DANS LA MUNI- CIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Un territoire comprenant la partie de la rivière Mitis et les îles renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne nord du lot 3A du rang Nord-Est de la Seigneurie Lepage Thibierge du cadastre de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis et de la rive droite de la rivière Mitis; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la rive droite de ladite rivière en remontant son cours jusqu'à la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Octave-de-Métis et de Sainte-Angèle-de-Mérici; dans la rivière Mitis, une ligne droite

perpendiculaire à la rive droite jusqu'à la ligne passant à mi-distance entre la rive nord-est de l'île numéro 157 du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici et ladite rive droite; en descendant le cours de la rivière, ladite ligne passant à mi-distance, la ligne médiane de ladite rivière, la ligne passant à mi-distance entre la rive ouest de l'île numéro 103 du rang Sud-Est de la rivière Mitis du cadastre de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis et la rive gauche de la rivière Mitis jusqu'au prolongement de la ligne nord du lot 3A du rang Nord-Est de la Seigneurie Lepage Thibierge dudit cadastre; enfin, ledit prolongement jusqu'au point de départ.

Lesquelles limites définissent le territoire aquatique à être réduit de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage et à être ajouté à la paroisse de Saint-Octave-de-Métis.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 28 mai 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

J-80

5625

Paroisse de Saint-Octave-de-Métis

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a décidé, en date du 14 décembre 1993, d'étendre les limites territoriales aquatiques de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 28 mai 1993. Cette description figure en annexe.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES MUNICIPALES DU TERRITOIRE AQUATIQUE À ÊTRE AJOUTÉ À LA PA- ROISSE DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS, DANS LA MUNICI- PALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Un territoire comprenant la partie de la rivière Mitis et les îles enfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne nord du lot 3A du rang Nord-Est de la Seigneurie Lepage Thibierge du cadastre de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis et de la rive droite de la rivière Mitis; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la rive droite de ladite rivière en remontant son cours jusqu'à la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Octave-de-Métis et de Sainte-Angèle-de-Mérici; dans la rivière Mitis, une ligne droite perpendiculaire à la rive droite jusqu'à la ligne passant à mi-distance entre la rive nord-est de l'île numéro 157 du cadastre de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Mérici et ladite rive droite; en descendant le cours de la rivière, ladite ligne passant à mi-distance, la

ligne médiane de ladite rivière, la ligne passant à mi-distance entre la rive ouest de l'île numéro 103 du rang Sud-Est de la rivière Mitis du cadastre de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis et la rive gauche de la rivière Mitis jusqu'au prolongement de la ligne nord du lot 3A du rang Nord-Est de la Seigneurie Lepage Thibierge dudit cadastre; enfin, ledit prolongement jusqu'au point de départ.

Lesquelles limites définissent le territoire aquatique à être réduit de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage et à être ajouté à la paroisse de Saint-Octave-de-Métis.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 28 mai 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

O-32

5624

Régie intermunicipale d'assainissement de Saint-François-du-Lac

Avis est donné que le sous-ministre des Affaires municipales a, le 17 décembre 1993, conformément aux pouvoirs que la loi lui confère et en vertu de l'article 580 du Code municipal du Québec, décrété la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale d'assainissement de Saint-François-du-Lac », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée le 15 octobre 1993 par le village et la paroisse de Saint-François-du-Lac, autorisée par les règlements numéros 262-93 et 29-93, telle qu'approuvée le 17 décembre 1993.

Conformément aux dispositions de l'article 580 du Code municipal du Québec, la modification du décret entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 17 décembre 1993

5637

*Le sous-ministre des Affaires municipales,
FLORENT GAGNÉ*

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

LE CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT (CENTRE DE RÉADAPTATION RELAIS JEUNE EST)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), il a délivré des lettres patentes supplémentaires, en date du 26 novembre 1993, à la corporation « CENTRE DE RÉADAPTATION RELAIS JEUNE EST » changeant son nom en celui de « LE CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT (CENTRE DE RÉADAPTATION RELAIS JEUNE EST) ».

Remplaçant la mention suivante: la catégorie à laquelle appartient cet établissement public est « Centre d'accueil » par ce qui suit: « cet établissement public a pour objet d'exploiter un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation ».

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1253-1695

5628

Le siège social de l'association est à Gatineau, district judiciaire de Hull.

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD
3089-7581

90520

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES CADRES ET DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ D'AMF TECHNOTRANSPORT INC.

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DES CADRES ET DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ D'AMF TECHNOTRANSPORT INC. » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 10 décembre 1993.

Le siège social de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD
3102-8137

90514

ASSOCIATION DES SUPERVISEURS DE VIA RAIL

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DES SUPERVISEURS DE VIA RAIL » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 10 décembre 1993.

Le siège social de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD
3102-8129

90521

SYNDICAT DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU INC.

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU INC. » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 15 décembre 1993.

AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest, 1^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

ISSN 0703-5756

